

L'Union Populaire Républicaine

L'UPR est une plateforme regroupant des tunisiens de sensibilités et d'horizons divers fédérés par leur attachement à la république comme le précepte idéal de gouvernance du peuple tunisien et ce pour les principes d'égalité qu'elle consacre entre les citoyens indépendamment de leurs sexes et leurs origines sociales ou régionales. Les membres de L'UPR se rencontrent autour de la citoyenneté tunisienne et leur fidélité exclusive à la Tunisie en dehors de toute allégeance extérieure.

L'UPR inaugure son action politique en Tunisie en étant tout à fait consciente de l'héritage culturel du pays, de l'empreinte des civilisations qu'elle a connues et fière de son rayonnement depuis l'ère berbère en passant par la glorieuse Carthage, Kairouan et la mosquée Ez-Zitouna en tant que pôles majeurs de la civilisation islamique et arrivant à la période initiale de la Tunisie indépendante.

L'UPR salue la mémoire des Tunisiens glorieux qui ont porté haut ses couleurs, bâti sa renommée et sacrifié leurs vies pour la sauvegarde de sa souveraineté et de sa dignité. Les membres de l'UPR fiers d'être tunisiens, font le serment de sauvegarder la Tunisie afin et de la transmettre aux générations futures dans le meilleur état possible.

L'Islam bénéficie d'un statut particulier en tant que religion de la majorité. Il est considéré comme une des plus importantes références

morales vu les valeurs de cohabitation, de concordance, de tolérance et d'acceptation de l'autre qu'il véhicule.

L'UPR, fière d'être Tunisienne, considère l'héritage culturel et intellectuel universel comme un legs commun auquel la Tunisie a contribué et comme un ensemble de valeurs communes auxquelles elle peut se référer. Ainsi, l'UPR respecte la déclaration universelle des droits de l'Homme qu'elle considère comme une référence planétaire.

L'UPR s'en tient aux préceptes de la constitution tunisienne de façon ferme et définitive en tant que formulation de la volonté du peuple tunisien et œuvre résolument à sa sauvegarde.

L'UPR considère que la séparation des pouvoirs assurant l'indépendance de la justice, la liberté de la presse et l'organisation d'élections libres et transparentes offre les garanties nécessaires et indispensables pour une vie politique émancipée.

L'UPR milite pour instaurer les libertés dans son esprit universel en tant qu'entité et valeur indivisible qui ne supporte aucune partition. Elle constitue un droit absolu de tous les tunisiens tant qu'elle ne met pas en péril les valeurs de la république.

L'UPR œuvre pour la liberté de croyance et d'exercice des cultes en dehors de toute interférence de l'Etat. L'Etat ne peut ni entraver ces libertés ni contraindre les tunisiens à adopter une orientation religieuse ou spirituelle quel qu'elle soit ou objecteur de conscience.

L'UPR considère que l'Etat doit veiller à assurer la liberté de croyance et la considérer comme l'une de ses priorités absolues.

L'UPR milite en faveur de la sauvegarde des acquis de la femme tunisienne comme cela a été adopté par le code du statut personnel auquel l'UPR est fermement attachée comme elle l'est à la constitution de la république. L'UPR considère que le code du statut personnel n'assure pas à lui seul la totale liberté de la femme. Des mesures et des législations d'accompagnement sont indispensables afin d'accorder à la femme sa pleine liberté et ses pleins droits. L'UPR déclare qu'elle œuvre pour l'égalité effective des tunisiens.

L'UPR milite pour l'égalité sociale et une répartition équitable de la richesse nationale entre les régions et les différentes couches de la population. Une des priorités de L'UPR est que tous les tunisiens bénéficient de toutes les prestations et de tous les services qu'assure l'Etat.

L'UPR est résolument attachée à la liberté d'entreprendre qui doit rester le moteur principal de l'action économique mais ceci ne saurait dispenser l'Etat d'être un élément régulateur et un intervenant d'appoint en cas de défaillance de la libre entreprise afin d'assurer une stabilité socio-économique ponctuelle ou régionale.

L'UPR considère que les tunisiens ont la priorité absolue et bénéficient des opportunités offertes avant quiconque. L'Etat est par ailleurs, garant de l'égalité des chances qui doit s'offrir aux tunisiens.

L'UPR considère que la défense de la patrie et sa sauvegarde est de la responsabilité de tous les tunisiens hommes et femmes. L'UPR appelle à ce que l'armée nationale soit constituée d'un noyau de professionnel épaulé en cas de besoin d'une défense populaire comprenant tous les tunisiens âgés de moins de 50 ans.

L'UPR milite pour l'universalité de l'enseignement et des prestations sanitaires et leurs gratuités dans les structures de l'Etat et pour tous les tunisiens quelque soient leurs situations sociales.

L'UPR considère que la politique étrangère doit traduire l'attachement des tunisiens à la dignité et au respect mutuel. La Tunisie devrait être un facteur de stabilité et de paix et un soutien indéfectible aux causes justes.

L'UPR ne croit pas aux idéologies et aux solutions importées. Elle considère que la Tunisie est singulière au vu de ses spécificités historiques, sociales, culturelles et économiques et nécessite des solutions et une organisation compatible avec la réalité du pays et des aspirations du peuple. Ceci n'est possible que par l'instauration de mécanismes permettant d'activer les réseaux de l'expression et de la volonté populaire. Les élections doivent être considérées comme procuration provisoire de la volonté populaire qu'il peut récupérer à tout moment lors des décisions majeures où en l'absence d'une majorité absolue dans les cercles de décision.